

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 17 Nov 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2502

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

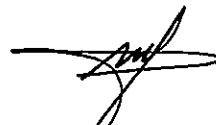
----- Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE
(CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 351005U11X1
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Jacques LEFERE** Date et signature (2) 30.09.98.
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie (convention)

| | | | |
|-------------------|-------------|---------------------------------|-----|
| CODE DE L'U.F.(3) | 351005011X1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION(4) | 302 |
|-------------------|-------------|---------------------------------|-----|

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de page(s) 1

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de page(s) 1

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Proposition de classement | (1) | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de page(s) 1

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de page(s) 2

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de page(s) 1

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de page(s) 1

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

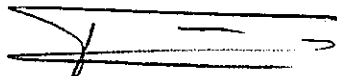
1.2.b

| | |
|---|---|
| Code de l'unité de formation : (3) 351005U11x1 | Code du domaine De formation : (4) 302 |
|---|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. Dénomination des cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|-----------------|----------|--------------------|
| Technologie de la pose de la menuiserie | CT | J | 30 |
| Travaux pratiques de la pose de la menuiserie et méthodes | PP | C | 130 |
| | | | |
| | | | |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | P | 40 |
| Total des périodes | | | 200 |

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*Néant Le 24.10.98*b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : **06 NOV. 1998**

Signature :

A. COLLINET
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de menuiserie dans un immeuble d'habitation..

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

4.1. Technologie de la pose de la menuiserie (~~45~~ périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés et des matériaux à travailler;
- participer à la prise de mesures d'un bloc-porte ou d'un châssis préfabriqués sous la direction du professeur;
- participer à la prise de mesures d'un porte ou d'un châssis non-standardisés quel que soit le type de matériaux constituant la baie;
- participer à la prise de mesures d'un petit vitrage simple à remplacer;
- utiliser les moyens de contrôle d'une pièce courante (équerrage, planéité) et décrire les rectifications éventuelles à apporter;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en menuiserie.

4.2. Travaux pratiques de la pose de la menuiserie et méthodes (~~100~~ périodes)

Au départ de consignes précises de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- poser les lambris pour fermer une cloison sèche;
- placer un bloc-porte préfabriqué, intérieur ou extérieur;
- placer un châssis préfabriqué;
- utiliser les moyens de contrôle et vérifier le placement correct des matériaux (fil à plomb, niveau), effectuer les corrections nécessaires;
- isoler et calfeutrer une menuiserie existante;
- poser des plinthes en bois;
- déposer et reposer après réparation un bloc-porte existant avec, selon le cas, inversion du sens d'ouverture;
- remettre en état la serrurerie et la quincaillerie existantes sur portes et châssis;
- participer au relevé des métrés d'un bloc-porte, une porte, un châssis standardisés ou non sous la direction d'une personne responsable;

- relever les mesures, couper et poser un petit vitrage simple;
- traiter le bois en fonction de son utilisation (produit d'imprégnation, insecticides, hydrofuges, peintures, vernis...);
- respecter les règles de sécurité et d'hygiène et appliquer les consignes de manutention (ergonomie);

Le professeur insistera auprès des étudiants, tout au long de cette formation, sur les critères de qualités suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le professeur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (niveau, planéité, précision...);
- le temps consacré à chaque réalisation.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. de poser une porte ou un châssis ;
2. de placer la quincaillerie ;
3. de poser un petit vitrage.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Enseignant.